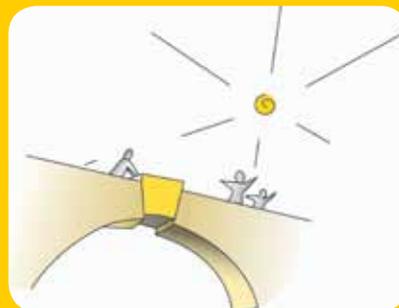


# CAAMI

Une autre mutuelle !



Entre changement, mutation,  
flexibilité et virus variant...

Rapport annuel 2021

.be

**Les photographies** illustrant ce rapport annuel ont été prises lors des différentes phases de la rénovation de notre immeuble de la Rue du Trône à Bruxelles.

Ce chantier aux proportions hors-normes a concerné tant l'administration centrale que l'office régional de la Région Bruxelles-Capitale.

Il permet à la CAAMI de s'inscrire dans une optique durable tant dans le but poursuivi (un bâtiment mieux isolé) que dans les moyens mis en oeuvre (matériaux).

(Toutes les photos: services Logistique et Communication)

Septembre 2022

Une réalisation des services de la CAAMI

Mise en page et rédaction finale par le service communication

Editeur responsable : Christine Miclotte  
Administrateur général  
Rue du Trône 30 A  
B- 1000 Bruxelles

Dit verslag is in ook beschikbaar in het Nederlands op [www.hziv.be](http://www.hziv.be)

# Avant-propos: 365 jours en 655 mots

---

Voici une année qui s'inscrit dans la parfaite continuité de la précédente...

Parmi les grandes lignes qui lui ont donné sa forme nous ne pouvons en effet pas faire abstraction de la pandémie qui a commencé au premier trimestre de 2020.

De déconfinements en nouvelles flambées épidémiques, d'espoirs en déconvenues, **la Covid 19** laisse une année en « dents de scie ». Cette situation changeante, instable à certains moments, a eu un impact sur nos services, nos collaborateurs et nos usagers qui ont dû sans cesse s'adapter.

Du « service en confinement » imposé en 2020 nous sommes passés à une **réouverture progressive et prudente** de nos guichets. Ces réouvertures ont été assorties de conditions variables au fil du temps : nombre de personnes limité ; port du masque ; accueil sur rendez-vous...

Pour inconfortables qu'ils aient parfois pu être, ces arrangements ont toutefois permis à la CAAMI de garder le contact avec ses **usagers les plus faibles**. Comme en 2020 au plus fort de la crise, jamais nos services ne se sont arrêtés.

Toujours à propos de la pandémie, rappelons le lancement des campagnes de **vaccination** auxquelles la CAAMI a collaboré activement. La vaccination était libre et la population se voyait donc invitée à venir recevoir son vaccin gratuitement dans des structures mises en place par région.

Dans un premier temps la CAAMI a participé à l'établissement de listes de personnes à inviter en **priorité**, en fonction de leurs conditions de santé. Dans un second temps elle a mobilisé ses moyens pour **promouvoir** la vaccination auprès de toutes les franges de la population représentées dans son personnel ou ses usagers.

Mais l'année 2021 ne doit pas tout à la Covid 19 et elle peut afficher un palmarès d'autant plus beau.

Le grand projet de l'année –qui illustre d'ailleurs ce rapport annuel – aura bien entendu été le chantier de **rénovation** du bâtiment de la Rue du Trône. Un **chantier** aux proportions hors-normes qui aura pu avancer sans trop perturber un personnel largement en télétravail suite aux conditions imposées par la pandémie. A quelque chose malheur est bon, dit-on.

L'office régional de Bruxelles-Capitale, lui-aussi concerné par le chantier, a pu poursuivre son travail sans hiatus grâce à un **déménagement** temporaire vers une surface située à un jet de pierre de son emplacement normal.

Nous inaugurerons le bâtiment rénové en 2022, bien évidemment tout en respectant les mesures sanitaires qui seront alors d'application...

Dans le cadre de la **digitalisation** des soins de santé, la CAAMI a démarré (en intermutualiste) avec le secteur des kinésithérapeutes. Pour les médecins spécialistes, ses équipes sont passées en production avec eAttest et eFact. Les flux de mutations ont été mis en production.

Concernant le développement interne des **applications** informatiques, elle a poursuivi le développement du reporting lié au facturier (tiers-payant). La facturation électronique des infirmiers et sages-femmes est désormais traitée dans l'application TARIF.

Sur un tout autre domaine, la participation de la CAAMI au projet **Non Take Up** (NTU) mené par le SPP Intégration sociale s'est concrétisée en interne par une première sensibilisation du personnel sur cette problématique.

Les collaborateurs ont ainsi été amenés à **réfléchir** aux raisons qui tiennent parfois un usager à l'écart de ses droits : freins de diverses natures dans lesquels reviennent la langue, les compétences techniques et administratives ainsi que la complexité des matières.

Ce fut également l'occasion, pour ces collaborateurs au contact des usagers, de **prendre conscience** de leur rôle de facilitateurs dans ces domaines. Cette problématique du NTU ne date pas de la pandémie de 2020 mais la crise sanitaire l'a rendue particulièrement sensible...

Enfin cette année 2021 fut celle de la pension de notre Administrateur général-adjoint, Monsieur **Eric Teunkens**. Ce dernier quitte la CAAMI en y laissant la marque de son passage, tant d'un point de vue professionnel que personnel. Les derniers mots de ce texte seront donc pour lui renouveler nos remerciements et nos meilleurs vœux pour sa pension.

Christine Miclotte (août 2022)

# Table des matières

---

Avant-propos	p.3
Table des matières	p.5
<b>Présentation de la CAAMI</b>	p.7
Qui sommes-nous?	p.8
Nos missions?	p.10
Organisation	p.12
Personnel	p.15
Gestion	p.16
<b>L'assurance maladie en quelques chiffres</b>	p.17
1. Gestion des membres	p.18
2. Soins de santé	p.25
3. Indemnités	p.27
4. Service médical	p.28
5. Service social	p.28
<b>Les Victimes de guerre</b>	p.29



## **LA CAAMI...**

***Une institution dynamique et orientée vers le client;***

***Une institution publique loyale et solidaire;***

***Aux collaborateurs compétents, engagés et motivés;***

***Portant une attention particulière aux personnes les plus défavorisées de la société;***

***Qui opte pour un service de qualité et une amélioration constante.***





# Présentation de la CAAMI

---

*La seule évocation de 2021 est généralement chargée d'espoir. L'espoir de revenir à une existence « normale » (...)*

*Mais que 2021 soit aussi l'année de la collaboration et celle où, en tant que CAAMI, nous nous concentrerons encore plus sur notre « client » : l'assuré, le bénéficiaire, le soignant, notre client interne...*

*Christine Miclotte  
Mot du Nouvel an, 4 janvier 2021*

## Qui sommes-nous?

La **Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)** est une Institution publique de sécurité sociale (IPSS).

Elle existe depuis 1955 en tant qu'organisme assureur (OA 600).

Historiquement, elle veut offrir à l'assuré social une alternative neutre pour obtenir ses droits à l'assurance maladie-invalidité obligatoire.

Dans ce cadre, elle tente d'ailleurs d'inscrire toute personne qui en fait la demande sans autres limites que celles posées par la loi.

C'est donc une institution bien spécifique par rapport aux mutualités.

Cette spécificité est restituée dans son slogan:

***La CAAMI, une autre mutuelle...***

Depuis quelques années, la CAAMI remplit également des missions en dehors de l'assurance maladie-invalidité.

Quelles que puissent être ces missions, elles bénéficient naturellement du **statut public** de CAAMI et cela signifie que celle-ci:

- veut servir tout le monde, peu importe le profil médical, économique, culturel ou philosophique;
- applique exclusivement la réglementation sans percevoir de cotisations pour des services complémentaires;
- cherche toujours à optimiser les droits de ses usagers.



## Nos missions?

A côté de son **rôle historique** de “mutuelle”, la CAAMI a également développé d’autres activités:

Depuis 2014 la CAAMI participe au projet **Mediprima** en soutien du Service public fédéral de programmation Intégration sociale

En 2017 en reprenant les missions sociales et soins de santé au bénéfice des Invalides de guerre, **Victimes de guerre** et Anciens combattants.

En 2017, en se voyant confier la mission soins de santé dans le cadre du statut de **Solidarité nationale** (victimes d’acte de terreur).

En 2018 en accueillant les assurés sociaux du système spécifique des **Marins**.



## ***Spécifiquement pour les assurés sociaux en tant que mutuelle***

- **Assurabilité:** inscription, octroi et gestion dynamique des droits selon les réglementations...
- **Soins de santé:** remboursements aux membres, paiements aux prestataires, couverture des frais à l'étranger, paiement des forfaits, statut affection chronique, Maximum à facturer...
- **Indemnités:** gestion des incapacités de travail, de l'invalidité, du repos d'accouchement et des revenus de remplacement correspondants.
- **Service social:** soutien de tout ordre...
- **Cabinet médical:** gestion des dossiers nécessitant une expertise spécifiquement médicale.

## ***Spécifiquement pour les Victimes de guerre et d'acte de terreur:***

**Intervention complémentaire dans les frais de soins de santé, selon une réglementation spécifique; Accompagnement et aide sociale.**

## ***Dans un cadre plus large...***

**Notre pratique nous donne une expertise toute particulière en assurance maladie-invalidité.**

**En tant qu'organisme assureur nous participons à la gestion de cette assurance au même titre que les mutualités.**

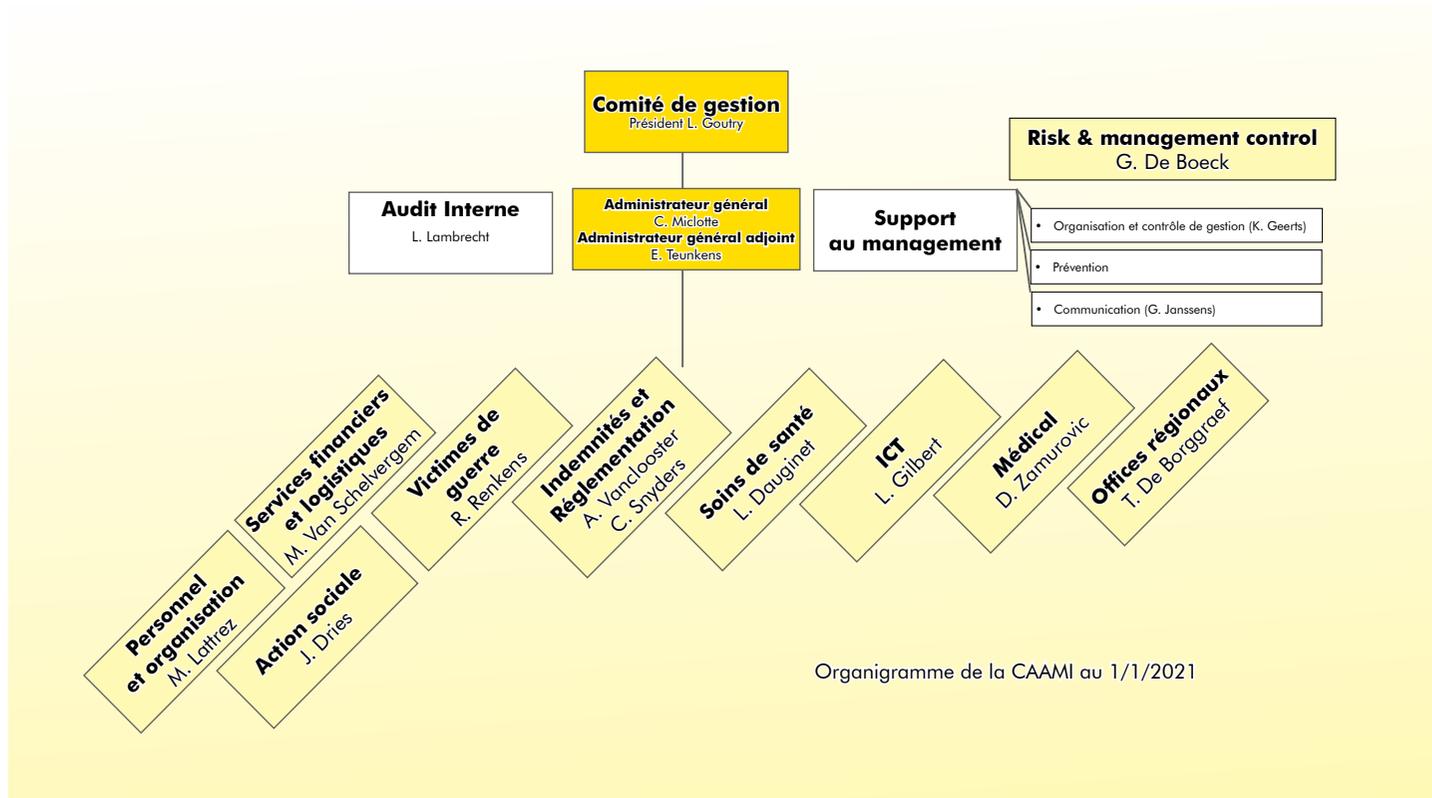
**La CAAMI fait également partie du réseau des Institutions publiques de sécurité sociale et s'inscrit donc dans ce cadre plus large visant à la protection de tous les membres de notre société.**

**Elle collabore aussi à des degrés divers avec d'autres institutions publiques belges et étrangères.**

# Organisation?

La CAAMI adopte une structure centralisée.

On retrouve donc à Bruxelles une administration centrale composée de plusieurs directions.

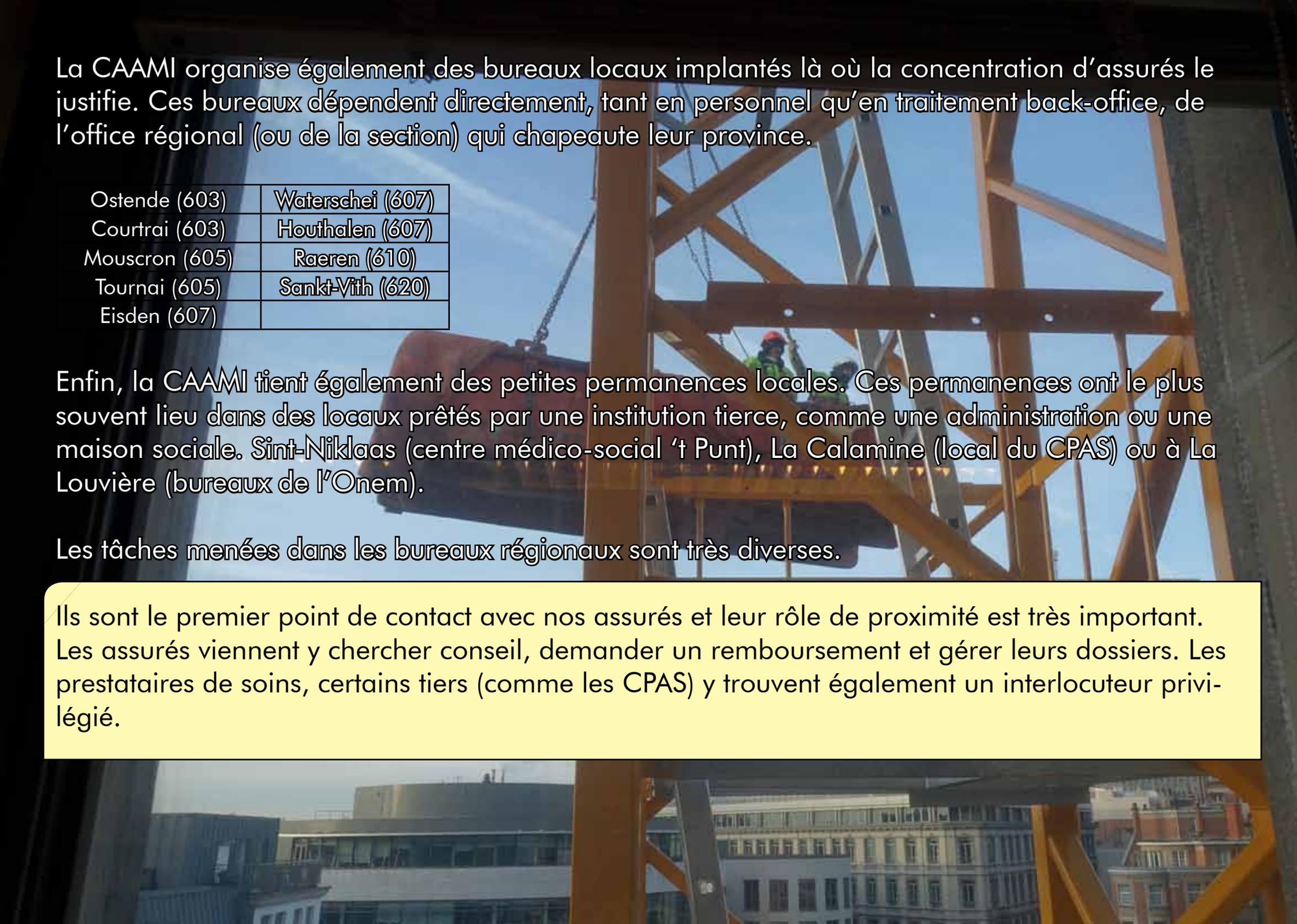


Les activités de service aux assurés se concentrent essentiellement dans les différents bureaux régionaux. La CAAMI dispose d'un réseau de bureaux dans toute la Belgique.





Anvers	OA 601
Bruxelles-Capitale	OA 602
Bruges (Flandre Occidentale)	OA 603
Gand (Flandre Orientale)	OA 604
Mons (Hainaut)	OA 605
Liège	OA 606
Hasselt (Limbourg)	OA 607
Arlon (Luxembourg)	OA 608
Namur	OA 609
Eupen (Ost-Belgien)	OA 610
Louvain (Brabant flamand)	OA 612
Charleroi (Hainaut)	OA 615
Malmedy (section d'Eupen)	OA 620
Louvain-la-Neuve (Brabant wallon)	OA 622



La CAAMI organise également des bureaux locaux implantés là où la concentration d'assurés le justifie. Ces bureaux dépendent directement, tant en personnel qu'en traitement back-office, de l'office régional (ou de la section) qui chapeaute leur province.

Ostende (603)	Waterschei (607)
Courtrai (603)	Houthalen (607)
Mouscron (605)	Raeren (610)
Tournai (605)	Sankt-Vith (620)
Eisden (607)	

Enfin, la CAAMI tient également des petites permanences locales. Ces permanences ont le plus souvent lieu dans des locaux prêtés par une institution tierce, comme une administration ou une maison sociale. Sint-Niklaas (centre médico-social 't Punt), La Calamine (local du CPAS) ou à La Louvière (bureaux de l'Onem).

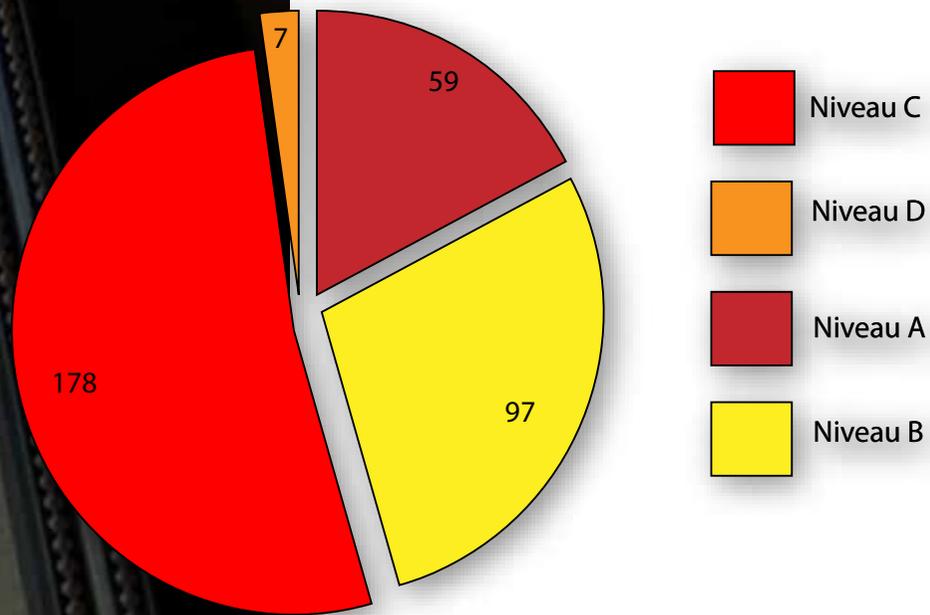
Les tâches menées dans les bureaux régionaux sont très diverses.

Ils sont le premier point de contact avec nos assurés et leur rôle de proximité est très important. Les assurés viennent y chercher conseil, demander un remboursement et gérer leurs dossiers. Les prestataires de soins, certains tiers (comme les CPAS) y trouvent également un interlocuteur privilégié.

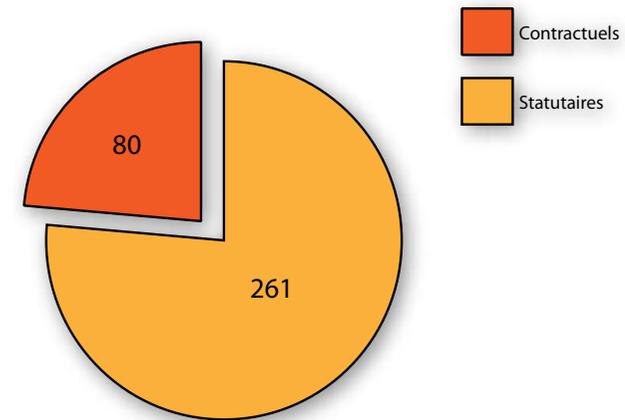
# Personnel

Fin 2021 la CAAMI comptait au total **341 collaborateurs** dont 261 statutaires.  
Voic leur répartition selon...

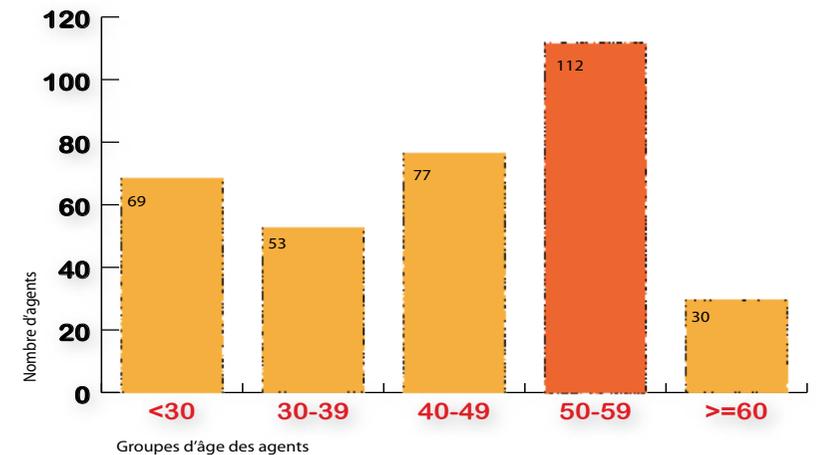
... leurs niveaux.



... leurs statuts.



... leurs âges.



# Gestion

La CAAMI est gérée par son **Comité de gestion**. Cet organe paritaire regroupe des représentants des employeurs et des travailleurs et est présidé par monsieur Luc Goutry.

La CAAMI passe tous les 3 ans **un contrat d'administration** avec les Autorités fédérales (par rapport aux objectifs et au budget). En 2021, le contrat d'administration était encore celui conclu pour la période 2016-2018, prolongé par avenants depuis 2019.

Une proposition de nouveau contrat pour les années 2022-2024 a cependant été proposée au ministre de tutelle.

La CAAMI établit un rapport semestriel détaillé pour le suivi de ses objectifs et pour permettre un contrôle de gestion interne.

Elle est de surcroît contrôlée dans son fonctionnement par

- l'Institut national de l'assurance maladie-invalidité;
- l'Office de contrôle des mutualités;
- un réviseur d'entreprise;
- deux Commissaires du gouvernement (Budget et Affaires sociales);
- la Cour des comptes.





# En quelques chiffres

---

*(...) la croissance constante de notre effectif (...) dont nous pouvons être fiers (...) mais dont les conséquences doivent être assumées.*

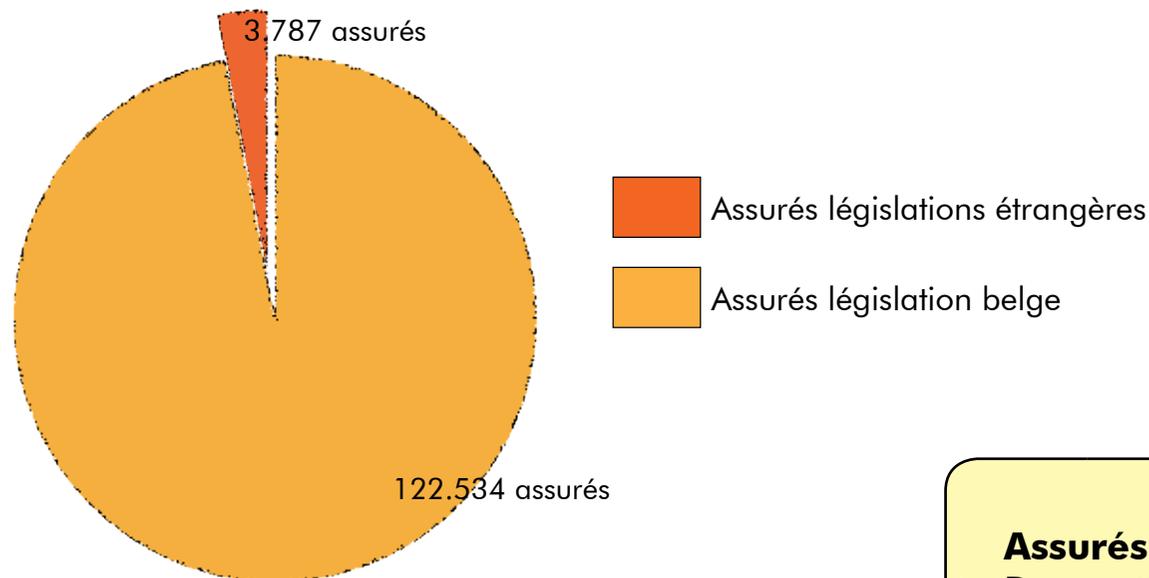
*Eric Teunkens  
Dernier mot au personnel, 30 septembre 2021*

# 1 - Gestion des membres

## Nombre et répartition

Au 31 décembre 2021, pas moins de **126.321 membres** étaient inscrits auprès des offices régionaux de la CAAMI.

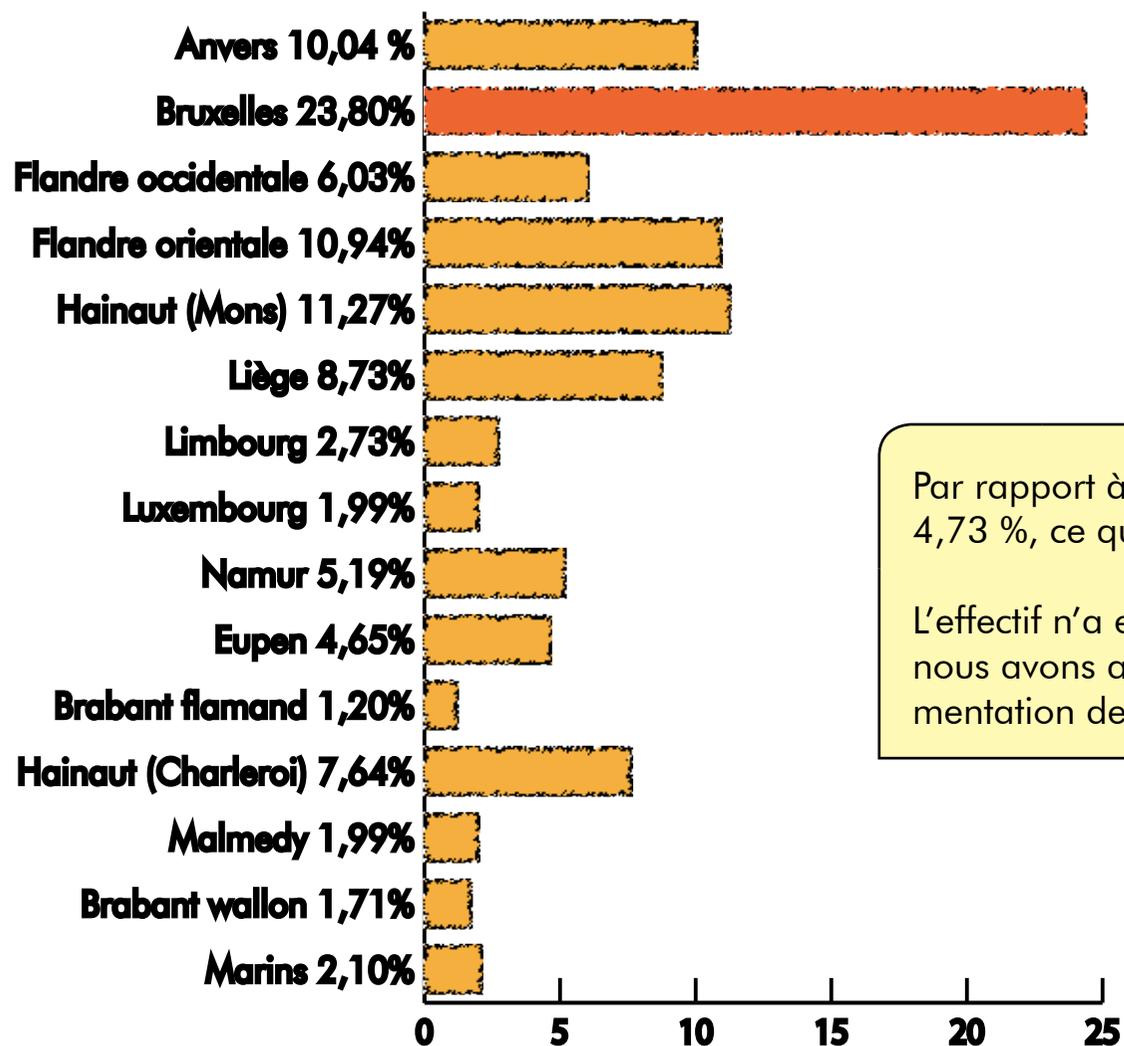
Pour la plupart il s'agit d'assurés de la législation belge (ALB). Une petite fraction est cependant composée d'assurés relevant de législations étrangères mais établis en Belgique (ALE RB).



### **Assurés de la législation belge?**

Dans cette catégorie entre également les assurés belges qui résident à l'étranger: travailleurs frontaliers entrants, pensionnés belges installés à l'étranger...

Les offices régionaux jouant un rôle de premier plan dans le suivi et la gestion opérationnelle, il est intéressant de voir comment les dossiers d'assurés se répartissent dans les différentes implantations régionales de la CAAMI.

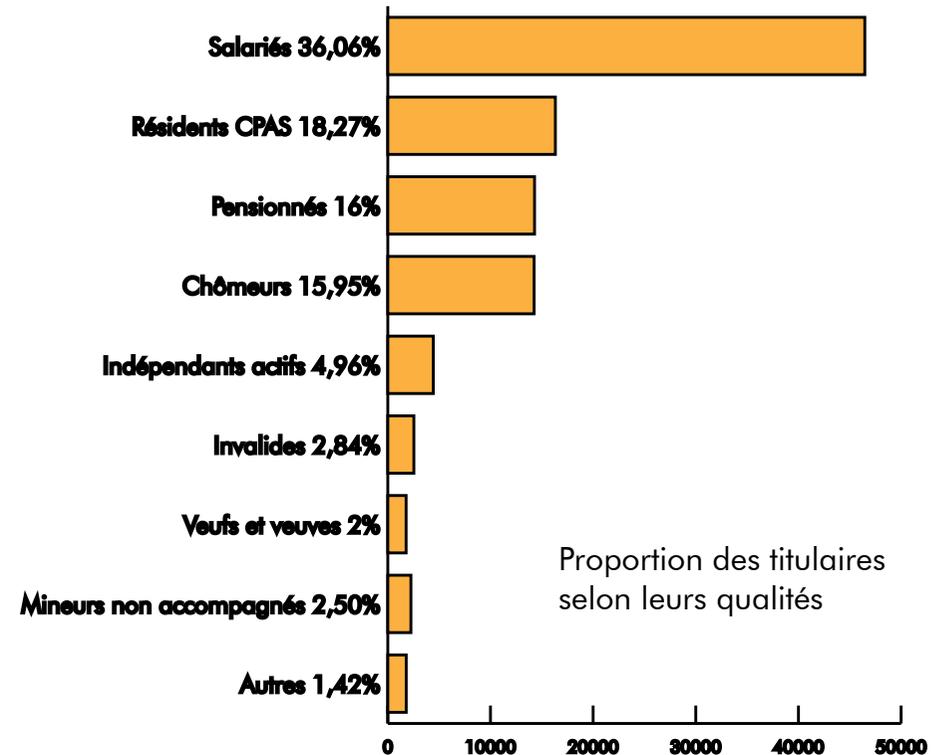
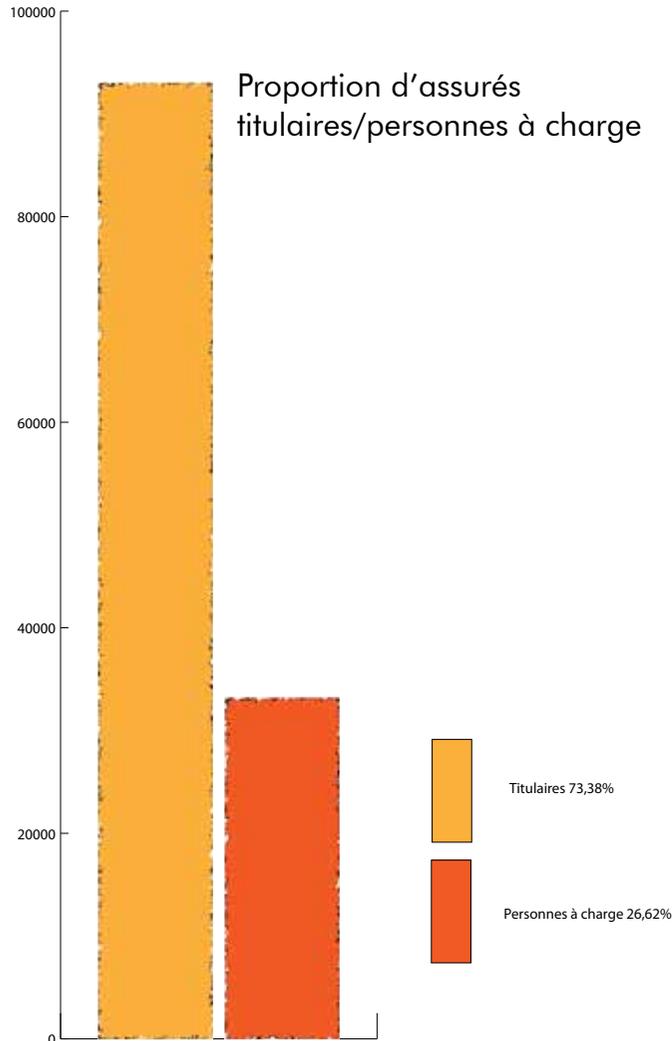


Par rapport à l'année 2021, le nombre de membres a augmenté de 4,73 %, ce qui représente 5.706 nouveaux membres.

L'effectif n'a en fait pas cessé de croître depuis 2002. En 20 années nous avons ainsi gagné 43.530 nouveaux membres, soit une augmentation de pas moins de **52,5 %!**

## Profil général des membres

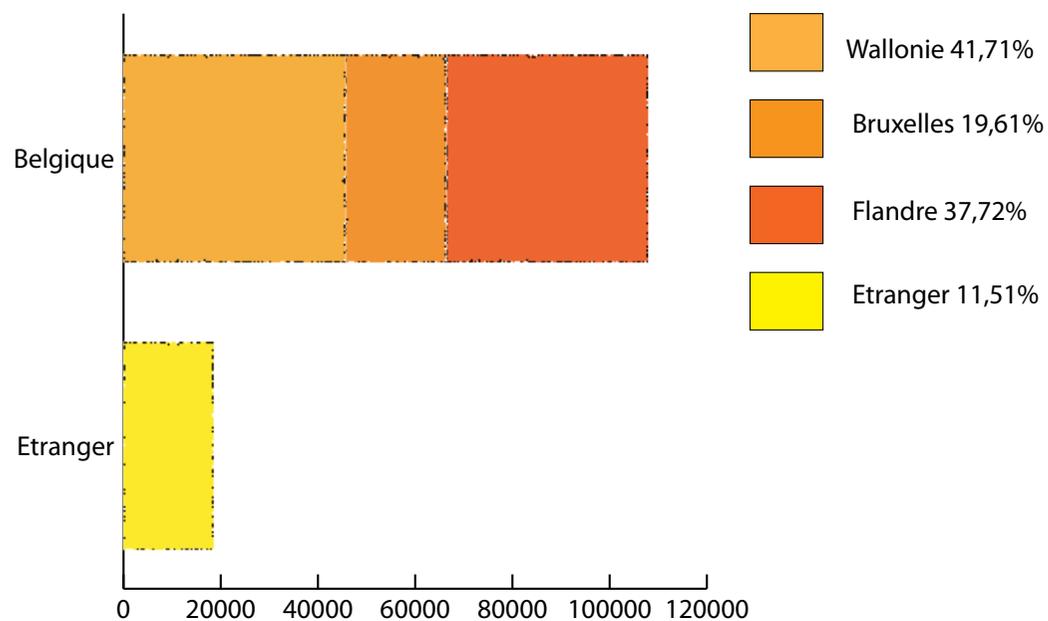
En matière d'assurance maladie-invalidité, c'est la personne titulaire qui ouvre des droits pour elle-même et les éventuelles personnes à sa charge. La CAAMI compte bien plus de titulaires que de personnes à charge. Les qualités de ces titulaires sont variées.



En tant qu'institution publique fédérale, la CAAMI compte ses assurés dans toutes les régions du pays. Ses services sont d'ailleurs disponibles dans les 3 langues nationales.

Certains assurés peuvent avoir leur domicile à l'étranger.

Répartition des assurés  
selon leur domicile



La majorité de nos membres **habitent** bien évidemment en **Belgique** (107.835, soit 85,36 %).

Viennent ensuite les domiciles en France (7.129, soit 5,64 %), en Espagne (878, soit 0,69 %) et aux Pays-Bas (528, soit 0,41 %). Au "top dix" figurent uniquement des pays membres de l'Union européenne ainsi que la Turquie.

Sur base des **nationalités**, remarquons que plus des trois quarts de nos assurés sont des nationaux de nos partenaires européens.

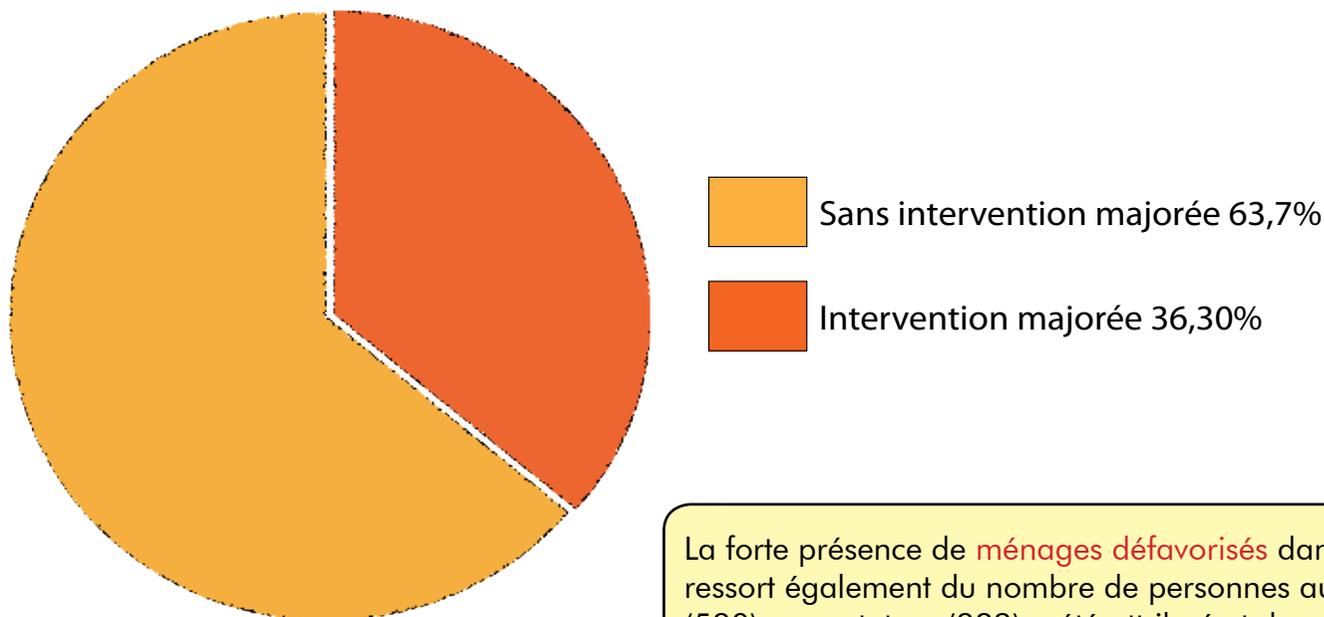
Au "top trois" des nationalités hors Union européenne nous retrouvons des Afghans (4.350, soit 3,44%), des Camerounais (2.530, soit 2%) et finalement des Marocains (1.952, soit 1,54%) au coude-à-coude avec des Syriens (1.764, soit 1,43%).

## Profil social des membres

Plus d'un tiers des membres de la CAAMI a droit à l'intervention majorée. Il s'agit d'un régime préférentiel qui octroie des remboursements plus élevés pour des soins de santé (consultations, médicaments, hospitalisation, etc.).

Cette donnée détermine en grande partie le profil spécifique des assurés de la CAAMI, notamment celui des personnes socialement défavorisées.

Répartition des assurés selon qu'ils aient ou non l'intervention majorée

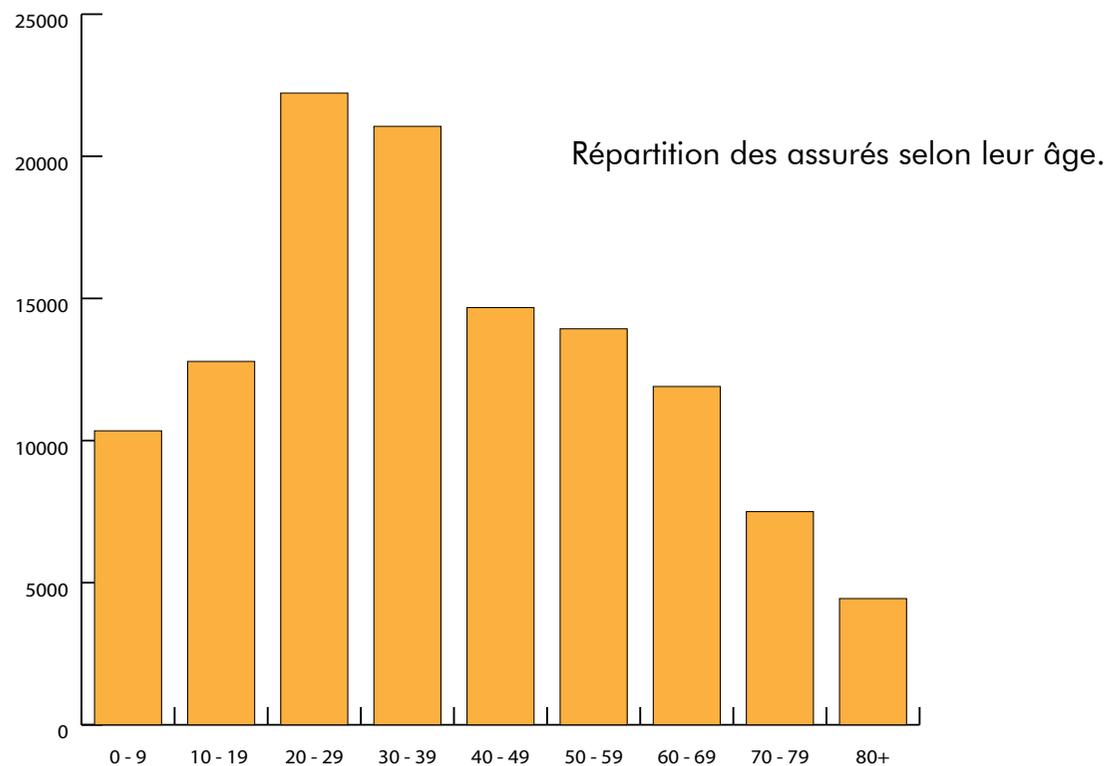


La forte présence de **ménages défavorisés** dans le fichier des membres de la CAAMI ressort également du nombre de personnes auxquelles un administrateur provisoire (580) ou un tuteur (882) a été attribué et du nombre de personnes avec un règlement collectif de dettes (205).

Malgré le nombre élevé de “résidents en Belgique” (sans autre qualité par ex. de travailleur, de chômeur, d’invalidé, de pensionné, ...), à savoir 16,82 %, seul 1,19 % des membres est obligé de cotiser.

Cela signifie que la majorité des “résidents en Belgique” n’ont soit pas de revenus, soit un revenu inférieur aux plafonds légaux.

Le droit à l’intervention majorée dispense de la cotisation de “résidents”, et la majorité de nos assurés concernés sont dans ce cas-là.



En raison de leur profil socio-économique, 50.819 assurés de la CAAMI bénéficient du système du Tiers-payant social chez leurs médecins généralistes. Cette application automatique et obligatoire du Tiers payant doit les aider à ne pas reporter leurs soins pour des raisons financières.

Ce nombre est relativement important.

Etat civil des membres	Totaux	%
Célibataires	63.200	50,03
Personnes mariées	35.105	27,79
Cohabitation légale	109	0,08
Veufs - veuves	4.770	3,77
Personnes séparées/divorcées	9.962	7,88
Séparation de corps et de biens	136	0,10
Autres	124	0,09
Inconnu	12.915	10,26
<b>Total CAAMI</b>	<b>126.321</b>	<b>100</b>

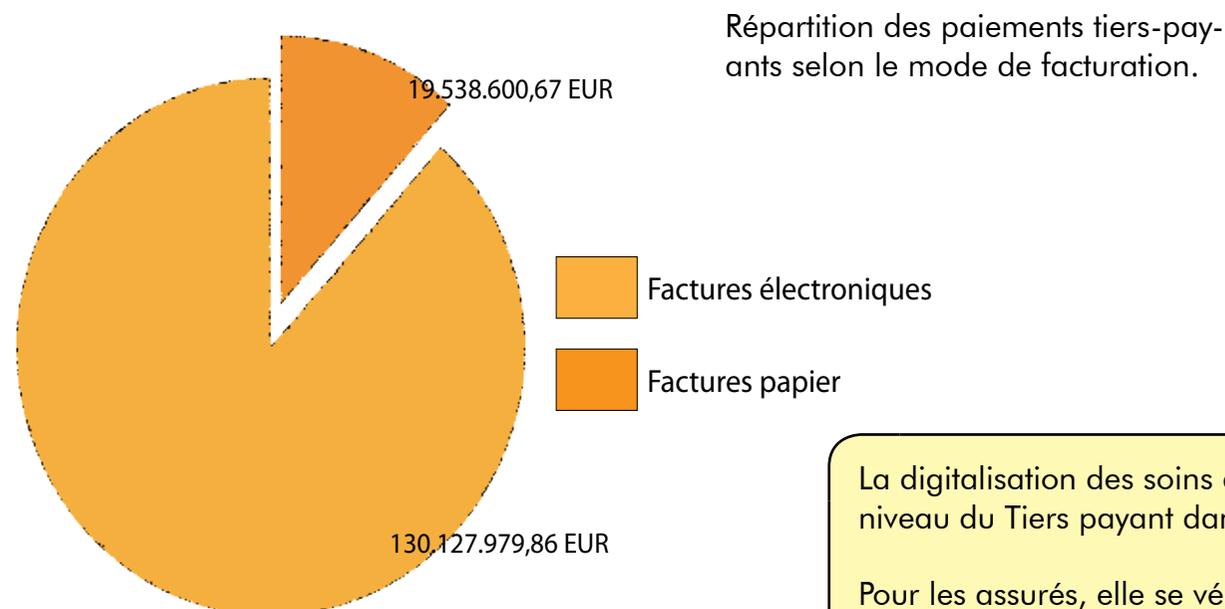
## 2 - Soins de santé

### Remboursements et interventions

Dans l'esprit de l'assuré social, le premier rôle de son organisme assureur est très certainement de rembourser les soins de santé.

En 2021, la CAAMI a ainsi remboursé à ses membres 16.555.250,87 EUR.

En parallèle, elle a également versé directement aux prestataires de soins (via le circuit tiers-payant) la somme de 149.666.580,53 EUR.



La digitalisation des soins de santé se poursuit et gagne en ampleur. On le voit au niveau du Tiers payant dans l'importance du canal électronique

Pour les assurés, elle se vérifie dans l'augmentation du nombre de paiements effectués via **eAttest**. De 20.038 en 2018, nous atteignons **94.697** versements en 2021.

## Mediprima

La CAAMI vérifie et tarifie les factures électroniques liées à l'aide médicale urgente octroyée par les Centres publics d'aide sociale (CPAS).

Elle agit pour le compte du Service public de programmation Insertion sociale (SPP IS) en payant directement aux prestataires les sommes prévues par l'assurance maladie obligatoire.

Les sommes considérées ne sont cependant pas prélevées sur le budget de l'assurance maladie. Elles proviennent du budget spécifique du SPP IS.

Pour 2021, 3.725 factures d'hôpitaux et de médecins généralistes ont ainsi été traitées.

Le montant total était de 78.803.747,66 EUR.



# 3 - Indemnités

## Revenus de remplacement

Le versement d'indemnités peut être lié à:

- une incapacité de travail primaire;
- une invalidité;
- une protection de la parentalité (naissance, adoption).



Les chiffres de 2021:

Types de risque	Nombre de dossiers	Montants en EUR
Incapacité de travail primaire	5.901	19.481.669,79
Invalidité	3.493	46.250.454,50
Protection de la parentalité	1.567	7.068.881,08
<b>Total CAAMI</b>	<b>10.961</b>	<b>72.801.005,37</b>

Comme en 2020, les assurés sociaux mis en chômage temporaire du fait de la **pandémie** (force majeure) pouvaient immédiatement, en cas d'incapacité de travail, demander une indemnisation sans attendre la fin d'un éventuel salaire garanti.

## 4 - Service médical

### Accords médicaux

La mission principale du Service médical est de prendre des décisions là où une expertise médicale est exigée.

Voici quelques chiffres concernant les dossiers traités au cours de l'année 2021:

17.626		certificats d'incapacité de travail
1.649		dossiers d'invalidité
974		dossiers de reprises de travail à temps partiel

## 5 - Service social

En 2021 les assistants sociaux de la CAAMI ont eu pas moins de 5.757 contacts avec 4.213 usagers. Ils ont tenu 1.291 permanences.

Etant donné la situation sanitaire, le service social s'est concentré sur les contacts avec rendez-vous ou par téléphone.



# Victimes de guerre

---

*"(...) Le télétravail est une marque de solidarité envers le personnel soignant et les médecins de hôpitaux mais aussi envers les personnes les plus vulnérables".*

*Petra De Sutter, Vice-Première Ministre et Ministre de la Fonction publique, des  
Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste  
Alloction de décembre 2021*

# Victimes de guerre et d'actes de terreur

## Les ressortissants

Les bénéficiaires des services de la direction Victimes de guerre et d'acte de terreur sont appelés des «ressortissants». Au 31/12/2021, ils étaient **8.431**. Selon leur vécu propre, ils se répartissent en plusieurs catégories/statuts.

La situation au 31/12/2021:

Catégories	Nombre
Invalides de guerre 14-18	4
Invalides de guerre 40-45, Corée, Congo et O.N.U.	2.173
Prisonniers de guerre 40-45 (6 à 12 mois)	135
Titulaires du statut de reconnaissance nationale	3.108
Ayants droit du statut de prisonnier politique 40-45	1.219
Victime des persécutions raciales 40-45	975
Victimes d'acte de terreur	817
<b>Total</b>	<b>8.431</b>

## Interventions

### *Le ticket modérateur*

Les ressortissants de cette direction - hors invalides de guerre - peuvent obtenir une intervention complémentaire qui couvre leurs tickets modérateurs. Ces remboursements se font selon les tarifs et aux conditions fixées par l'INAMI pour les soins considérés.

Le versement final couvre donc la différence entre le tarif officiel et le montant de la prise en charge par l'organisme assureur du ressortissant.

Remboursements tickets modérateurs	Nom- bre	Montants (EUR)
Aux prisonniers de guerre	29	5.014,48
Aux autres bénéficiaires	3.344	623.899,14
<b>Total</b>	<b>3.373</b>	<b>628.913,62</b>

## Les prothèses

La cellule prothèses de la direction Victimes de guerre et d'acte de terreur verse ses interventions aux ressortissants ou directement aux prestataires. Sous conditions, ce service peut également accorder diverses indemnités.

Remboursements prothèses	Nom- bre	Montants (EUR)
Aux invalides de guerre	1.113	323.400,69
Aux tiers	195	218.839,17
A l'étranger	1	494,22
<b>Total</b>	<b>1.309</b>	<b>542.734,08</b>

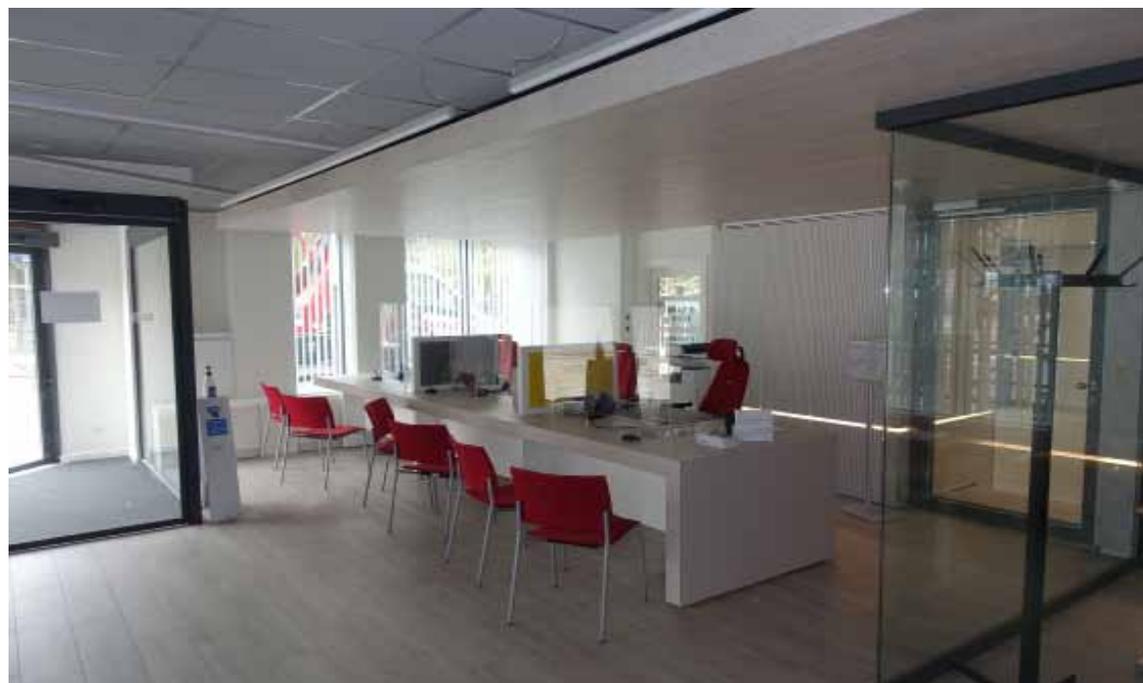
## Service soins médicaux et pharmaceutiques

Cette cellule s'occupe des remboursements aux invalides de guerre. Ces-derniers peuvent bénéficier d'une intervention pour toutes une série de prestations médicales ou paramédicales.

Remboursements soins médicaux et pharmaceutiques	Nombre	Montants (EUR)
Aux invalides de guerre	8.519	1.680.483,21
A l'étranger	24	12.157,48
<b>Total</b>	<b>8.543</b>	<b>1.692.640,69</b>

Une partie de la cellule règle certains remboursements directement avec les prestataires de soins ou de services. Les prestations pharmaceutiques sont réglées directement par tiers-payant via les offices de tarification.

Remboursements soins médicaux et pharmaceutiques	Nombre	Montants (EUR)
Aux tiers (hors pharmaciens)	987	1.309.283,42
Aux offices de tarification	331	1.188.235,21
<b>Total</b>	<b>1.318</b>	<b>2.497.518,63</b>





## Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité Localisation des offices régionaux

### Assurance maladie-invalidité

Nombre de membres par OR	Totaux	%
601 Anvers	12.682	10,04
602 Bruxelles-Capitale	30.061	23,80
603 Flandre occidentale	7.617	6,03
604 Flandre orientale	13.819	10,94
605 Hainaut (Mons)	14.235	11,27
606 Liège	11.027	8,73
607 Limbourg	3.448	2,73
608 Luxembourg	2.513	1,99
609 Namur	6.556	5,19
610 Eupen	5.872	4,65
612 Brabant flamand	1.515	1,20
615 Hainaut (Charleroi)	9.650	7,64
620 Malmedy	2.513	1,99
622 Brabant wallon	2.160	1,71
675 Marins (Anvers)	2.651	2,10
<b>Total CAAMI 2020</b>	<b>126.321</b>	<b>100,00</b>

### Victimes de guerre

Catégories	Nombre
Invalides de guerre 14-18	4
Invalides de guerre 40-45, Corée, Congo et O.N.U.	2.173
Prisonniers de guerre 40-45 (6 à 12 mois)	135
Titulaires du statut de reconnaissance nationale	3.108
Ayants droit du statut de prisonnier politique 40-45	1.219
Victime des persécutions raciales 40-45	975
Victimes d'acte de terreur	817
<b>Total</b>	<b>8.431</b>

**Pour tout savoir des  
missions de la CAAMI:  
[www.caami.be](http://www.caami.be)**



La Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI) est une institution publique de sécurité sociale.

Service Communication CAAMI - Rue du Trône 30A, 1000 Bruxelles

[www.caami.be](http://www.caami.be)